

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 11 octobre 2022

Délibération n° : 22-10-02

5.2 Fonctionnement des assemblées

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Dominique DAUCHY - Tiphonie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Grégory SPYCHALA

**Objet: Modification de l'ordre du tableau
du tableau du Conseil municipal**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-7-1 qui dispose que « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant »

VU la délibération n°22-10-01 actant l'élection aux fonctions d'adjoint au Maire de Madame Véronique JOLY ;

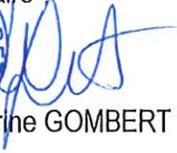
CONSIDÉRANT la proposition que cette nouvelle adjointe conserve le même rang que la précédente, à savoir celui de 6^{ème} adjointe au Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'autoriser la modification de l'ordre du tableau et d'acter que la nouvelle adjointe Madame Véronique JOLY occupera le 6^{ème} rang des adjoints.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Publié le 
ID : 059-215904590-20221019-22_10_02-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire

Sandrine GOMBERT

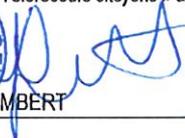
Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le : **20 OCT. 2022**
Acte transmis au contrôle de légalité le :

19 OCT. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr


Le Maire

Sandrine GOMBERT